ASSOCIATION CANADIENNE-AMÉRICAINE

ASSEMBLÉE SPÉCIALE TENUE LE 14 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL

1. **Ouverture**

   Le Président, René Gilbert souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercies d'être venus en si grand nombre. La Secrétaire, Linda Landry, déclare l'ouverture de l'assemblée à 15h07.

2. **Constatation du quorum**

   Le quorum demande 25 membres et nous sommes 69.

3. **Lecture et acceptation du procès-verbal de la dernière réunion annuelle tenue le 21 novembre 2023.**

   La Secrétaire, Linda Landry fait la lecture du procès-verbal de la réunion tenue le 21 novembre 2023.

   L'acceptation du procès-verbal tel que lu est proposée par Daphné Gilbert et secondée par Pierre Durand.

   Accepté à l'unanimité

4. **Ordre du jour de la réunion**

   Après avoir fait la lecture de l'ordre du jour, Dany Dubuc et secondé par Kerry Royea, proposent l'acceptation de celui-ci, tel que lu; le varia demeure cependant ouvert.

   Accepté à l'unanimité

   L'objectif de cette Assemblée spéciale est la présentation de la mise à jour de la constitution – Statuts et règlements de l'ACA du Parc «ESTATES OF FORT LAUDERDALE» pour approbation auprès des membres.

- **Mise à jour de la constitution – statuts et règlements**

  Le Président, René Gilbert explique aux membres présents l'objectif principal de la mise à jour des statuts et règlements afin de pouvoir nommer jusqu'à 13 directeurs au Bureau de direction au lieu de 11. Il mentionne que certains directeurs occupent plusieurs postes au sein de l'organisation dû au fait que nous avons de nombreuses activités et en ajoutant 2 directeurs de plus, les tâches pourraient être mieux réparties.

  Il mentionne que, pour ce faire, **l'article 16** a été modifié afin de permettre d'élire jusqu'à **13 directeurs**.

  À l'article 16 **on y lisait** :

  Le Bureau de direction ci-après « Le Bureau » est formé de **neuf ou onze (9 ou 11)** personnes, dépendant des besoins, dont quatre (4) forment l'exécutif et **cinq ou sept (5 ou 7)** sont responsables des divers comités.

  Remplacer par :

  Le Bureau de direction ci-après appelé « Le Bureau » est formé de **neuf, onze ou treize (9, 11 ou 13)** personnes, dépendant des besoins, dont quatre (4) forment l'exécutif et **cinq, sept ou neuf (5, 7 ou 9)** sont responsables des divers comités.

  Il poursuit aussi en indiquant l'ajout à **l'article 27 paragraphe c) d'une période de 5 ans** pour la conservation des procès-verbaux.

  Après avoir expliqué aux membres les modifications apportées aux articles 16 et 27 paragraphe c), René Gilbert demande à ceux-ci s'ils ont des questions ou commentaires concernant ces changements. Aucun commentaires ou questions n'a été posés.

  Le Président, René Gilbert propose donc l'acceptation de la mise à jour des statuts et règlements apportée aux articles 16 et 27 paragraphe c) et est secondée par Michel Gagnon.

  Accepté à l'unanimité.

  D'autres modifications mineures ont été apportées aux statuts et règlements comme les membres pourront le constatés lors de sa lecture à notre prochaine réunion annuelle qui se tiendra en novembre 2024 et qui est aussi disponible en ligne sur notre site Web.

  Les membres auront l'occasion lors de cette réunion de poser leurs questions et commentaires.

5. Rapport du président

Le Président, René Gilbert souhaite la bienvenue à tous.

Il remercie Fernand Sylvain pour sa collaboration pour l'aide apporté à la mise à jour des statuts et règlements.

Également, il remercie Nicole Labrecque qui occupait un poste de direction et la remercie pour son implication au sein de l'ACA, puisqu'elle était absente lors de la dernière Assemblée générale.

Il tient aussi à souligner et à remercier Louis-Albert St-Pierre et Pauline Lacroix pour leurs implications au sein de l'organisation et qui seront remplacés par **François Hébert** et par **France Gauthier**.

Il mentionne de plus, qu'il y eu une très bonne participation aux activités cette année ainsi qu'aux nouvelles activités qui ont été proposées comme le yoga et la soirée Karaoké. Il remercie tout le monde qui ont été présents lors de ces activités.

6. Rapport du trésorier

La trésorière, Monique Vaillancourt explique sommairement le dernier rapport financier du 5 mars 2024. Celle-ci mentionne que les plus importantes dépenses sont pour le service aux membres, des accessoires pour la cuisine et une imprimante, cartouche ainsi que notre site Web.

L'acceptation du rapport financier du 5 mars 2024 est proposée par Louisette Jolin et secondée par Suzanne Valois.

Accepté à l'unanimité

7. Varia et Question

Aucun point a été ajouté à l'ordre du jour et aucune question n'a été posée par les membres.

8. Élections

La Secrétaire, Linda Landry invite le président du comité d'élection, Paul Bellefeuille à procéder aux nominations à la suite de l'amendement à l'article 16 Composition du Bureau de direction et que ledit amendement a

été accepté à l'unanimité par l'Assemblée spéciale, il y donc lieu de combler ces nouveaux postes.

Tel que requis par l'article 37 des statuts et règlements le document sollicitant des candidats pour combler ces postes a été affiché sur le babillard de l'ACA. La mise en candidature était ouverte du dimanche 10 mars 2024 jusqu'à mercredi 13 mars à 14h00 en conformité avec l'article 37.

9. Rapport du président de l'élection 2024-2025

L'article 38 de nos statuts et règlements stipule que s'il se présente plus de candidats que de postes à combler, il y a votation lors de l'Assemblée. Comme il y a deux postes à combler et qu'à cette date deux candidats ont dûment rempli le bulletin de mise en candidature, il n'y a donc pas lieu de procéder à un vote.

Ceux-ci sont :

Guy Mongrain

Louis Lacasse

Paul Bellefeuille déclare donc élu pour une période de 2 ans et 8 mois, Guy Mongrain et Louis Lacasse.

Il félicite les nouveaux élus.

Le rapport de Paul Bellefeuille est joint au présent procès-verbal.

10. Clôture de la réunion

Proposée par Marcel Valois et secondée par Gilles Bouchard la réunion prend fin à 15h37 et est accepté à l'unanimité.

_____	_____
René Gilbert	Linda Landry
Président	Secrétaire